



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du HAUT-RHIN  
COMMUNE  
DE  
SAINTE CROIX-AUX-MINES

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 22 AVRIL 2026**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux membres présents.  
Il nomme les membres qui se sont excusés :

- Mr Thierry CHALON procuration à Mme Martine SCHIESTEL

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération du 30 mars 2026 relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) n'est pas réglementaire (pas de distinction des membres titulaires et suppléants et au nombre de 8 membres au lieu de 6). Il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des membres de la CAO

Le conseil municipal, considérant le caractère urgent de la décision à prendre, **accepte** l'ajout de ce point **à l'unanimité**,

**041-2026 - Désignation d'un secrétaire de séance**

M. le Maire expose :

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :

« Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations ».

Après en avoir pris connaissance,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DESIGNE** José GOMES pour remplir les fonctions de secrétaire.

**042-2026 - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2026**

Après en avoir pris connaissance,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2026.  
Celui-ci est passé à la signature des présents.

**043-2026 – Election d’une commission d’appel d’offres à caractère permanent**

**La délibération 034-2026 est retirée en tant qu’elle procède à l’élection des membres de la CAO**

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l’article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d’appel d’offres est composée conformément aux dispositions de l’article L.1411-5 du même code.

Vu les dispositions de l’article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d’appel d’offres d’une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu’il est procédé, selon les mêmes modalités, à l’élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider, à l’unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des membres.

**Le Conseil Municipal, à l’unanimité,**

**décide** de procéder aux nominations des membres par vote à main levée.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l’élection des membres devant composer la commission d’appel d’offres à caractère permanent.

- La liste « Thierry CONRAUX » présente :  
MM. Thierry CONRAUX, Rémy VOINSON et Nicolas LINDER, membres titulaires  
Mme Marie-Christine SALBER et MM. Jean Marc KAUFFMANN et José GOMES, membres suppléants
  
- La liste « Audrey VILLEMIN » présente :  
Mme Audrey VILLEMIN, membre titulaire  
M. Pierre SCHROTH, membre suppléant

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu’au dépouillement :

- Nombre de votants = 19
  - Suffrages exprimés = 19
- Ainsi répartis :
- La liste « Thierry CONRAUX » obtient 14 voix  
La liste « Audrey VILLEMIN » obtient 5 voix  
Quotient électoral = 6.33

A la suite de l’attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « Thierry CONRAUX » obtient 2 sièges et la liste « Audrey VILLEMIN » 1 siège.

Sont ainsi déclarés élus :

MM. Thierry CONRAUX, Rémy VOINSON et Mme Audrey VILLEMIN, membres titulaires

Mme Marie-Christine SALBER et MM. Jean Marc KAUFFMANN, Pierre SCHROTH, membres suppléants, pour faire partie, avec M. le Maire, Président de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

#### **044-2026 - Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Forêt**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2222-3,  
Vu la délibération 034-2021 du 23 juin 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),  
Vu l'avis de la Commission Finances et Travaux du 07/04/2026,  
Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Forêt,  
Monsieur Thierry CONRAUX, adjoint, rappelle que le budget forêt de l'exercice 2025 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'Investissement et de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses – Exercice 2025	140 835.52
Recettes – Exercice 2025	324 269.14
EXCEDENT Exercice 2025	183 433.62
EXCEDENT Antérieur Cumulé - Exercice 2024	576 345.93
<b>Résultat cumulé 2024 + 2025</b>	<b>759 779.55</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses – Exercice 2025	16 860.00
Recettes – Exercice 2025	9 246.96
DEFICIT – Exercice 2025	- 7 613.04
DEFICIT Antérieur Cumulé - Exercice 2024	- 9 246.96
<b>Résultat Déficit cumulé 2024 + 2025</b>	<b>- 16 860.00</b>
<b>Résultat de clôture 2025</b>	<b>742 919.55</b>

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, monsieur le maire s'étant retiré, sous la présidence de Mr Thierry CONRAUX, adjoint,

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, délibéré sur le Compte Financier Unique du maire de l'exercice 2025 et

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

**DONNE** pouvoir au maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Discussion :

*Jean Marc BURRUS rappelle les principales règles des budgets communaux à savoir une section fonctionnement et une section investissement avec pour chacune une partie dépense et une partie recette. Chaque section doit être équilibrée en dépenses et en recettes. L'excédent de fonctionnement permet de réaliser les investissements. Les budgets votés sont prévisionnels, des décisions modificatives peuvent être votées en cours d'année en fonction des nécessités. Le CFU est la fusion du Compte Administratif et du Compte de Gestion est présente les dépenses réelles de l'exercice. Le maire ne participe pas au vote.*

*Jean Marc BURRUS explique que le budget forêt a été créé après la tempête de 1999, avant les dépenses et recettes liées à la forêt se trouvaient sur le budget général. Ce budget forêt est source de recettes pour la commune et peut financer des investissements du budget général.*

**045-2026 - Affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe Forêt**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M57, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du budget primitif si le compte financier unique a été adopté préalablement ;
  - soit lors du budget supplémentaire si le compte financier unique a été adopté postérieurement,
- Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Ayant entendu l'exposé des différents intervenants et de Monsieur Thierry CONRAUX, adjoint,

**Sur proposition de Monsieur Thierry CONRAUX, adjoint,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**Affecte les résultats 2025 comme suit :**

<b>Calcul du report à nouveau à partir du CFU 2025</b>	
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2025</b>	759 779.55
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2025</b>	- 16 860.00
<b>Montant à déduire nécessaire pour assurer le financement de l'ensemble de l'investissement C/1068</b>	16 860.00
<b>002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	742 919.55
<b>001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	/

**046-2026 - Budget primitif annexe 2026 - Forêt**

M. Thierry CONRAUX, adjoint, présente le budget primitif Forêt par chapitre.

Il demande à l'assemblée s'il y a des questions par rapport à ce budget.

M. Thierry CONRAUX précise encore que le budget est prévisionnel et que les chiffres définitifs seront établis en fonction de la conjoncture (situation sanitaire de la forêt, cours du bois, priorité de coupes, etc...),

**Sur proposition de M. Thierry CONRAUX, adjoint et avis de la commission des finances du 7 avril 2026,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le budget primitif annexe Forêt, pour l'exercice 2026, tel que présenté, par chapitre en euros :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<b>DEPENSES :</b>	948 169.55 €
<b>RECETTES :</b>	948 169.55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

<b>DEPENSES :</b>	181 860.00 €
<b>RECETTES :</b>	181 860.00 €

**DECIDE** la réalisation au cours de l'année 2026 des travaux d'équipement et des acquisitions figurant à la section d'investissement du budget ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer au nom de la commune, les différents marchés, contrats et conventions à intervenir concernant l'exploitation et l'entretien de la forêt communale.

Discussion :

*Marie Christine SALBER demande quels sont les points d'investissement pour la forêt.*

*Jean Marc BURRUS répond qu'il y a un programme de travaux comportant en autres la protection contre le gibier et la plantation. Ce programme est décidé en commission forêt en collaboration avec l'ONF. Des recettes devraient encore être dégagées dans les années à venir malgré les problèmes de dépérissement. De nouvelles essences sont plantés pour remédier au réchauffement et s'adapter. Des travaux sont régulièrement effectués notamment pour l'entretien des chemins forestiers permettant l'accès des entreprises aux parcelles exploitées. Diverses subventions peuvent être allouées en fonction des types de travaux.*

**047-2025 - Compte Financier Unique 2025 du budget général de la Commune**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article I.2222-3,  
Vu la délibération 034-2021 du 23 juin 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),  
Vu l'avis de la Commission Finances et Travaux du 7 avril 2026,  
Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget général,  
Mr Thierry CONRAUX, adjoint, rappelle que le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'Investissement et de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses – Exercice 2025	1 456 742.36
Recettes - Exercice 2025	1 651 503.25
EXCEDENT Exercice 2025	194 760.89
EXCEDENT Antérieur Cumulé - Exercice 2024	877 494.75
<b>Résultat cumulé : 2024 + 2025</b>	<b>1 072 255.64</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses - Exercice 2025	694 297.60
Recettes – Exercice 2025	977 798.96
EXCEDENT - Exercice 2025	283 501.36
DEFICIT Antérieur Cumulé - Exercice 2024	- 329 980.07
<b>Restes à réaliser 2025</b>	<b>138 115.72</b>
<b>Résultat cumulé : 2024 + 2025</b>	<b>- 46 478.71</b>
<b>Résultat de clôture 2025</b>	<b>1 025 776.93</b>

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, monsieur le maire s'étant retiré, sous la présidence de Mr Thierry CONRAUX, adjoint aux finances,

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, délibéré sur le Compte Financier Unique du maire de l'exercice 2025 et :

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

**DONNE** pouvoir au maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **048-2026 - Affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget général de la Commune**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M57, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du budget primitif si le compte financier unique a été adopté

préalablement ;  
- soit lors du budget supplémentaire si le compte financier unique a été adopté postérieurement,  
Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,  
Ayant entendu l'exposé de Mr Thierry CONRAUX, adjoint,

**Sur proposition de Mr Thierry CONRAUX, adjoint,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**Affecte les résultats 2025 comme suit :**

<b>Calcul du report à nouveau à partir du CFU 2025</b>	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2025	1 072 255.64
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2025	- 46 478.71
Montant à déduire nécessaire pour assurer le financement de l'ensemble de l'investissement C/1068	0.00
<b>002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE BUDGET PRINCIPAL</b>	1 072 255.64
<b>001 DECIFIT D'INVESTISSEMENT REPORTE BUDGET PRINCIPAL</b>	- 46 478.71

#### **049-2026 - Budget primitif 2026 de la Commune**

Mr Thierry CONRAUX, adjoint, présente le budget primitif de la commune par chapitre.  
Il demande à l'assemblée s'il y a des questions par rapport à ce budget, déjà étudié en commission des finances du 7 avril 2026.

Après avoir répondu aux questions posées,

**Sur proposition de Mr Thierry CONRAUX et avis de la commission des finances du 7 avril 2026,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité,  
APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2026 tel que présenté, par chapitre en euros :**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES : 3 218 234.19 €  
RECETTES : 3 218 234.19 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

DEPENSES : 3 026 638.71 €  
RECETTES : 3 026 638.71 €

**DECIDE** la réalisation au cours de l'année 2026 des travaux d'équipement et des acquisitions figurant à la section d'investissement du budget,

**DECIDE** l'attribution des travaux, selon les procédures du Code des Marchés Publics,

**DECIDE** d'accorder au personnel communal toutes les indemnités et primes dont le versement est autorisé par des textes réglementaires, au taux en vigueur, et ce dans la limite de celles dont bénéficient les agents des différents services de l'Etat,

**DECIDE** que les avantages de rémunération prévus pour les agents titulaires s'appliquent automatiquement aux agents non titulaires et stagiaires,

**DECIDE** d'imputer en section d'investissement les biens meubles présentant un caractère de durabilité et dont la valeur unitaire TTC est supérieure ou égale à 500 euros,

**AUTORISE** M. le Maire à signer au nom de la commune, les différents marchés, contrats ou conventions à intervenir ainsi que les contrats d'emprunts inscrits dans le budget.

Discussion :

*Jean Marc BURRUS précise que les recettes au compte de fonctionnement 7018 correspondent aux Certificats d'Economie d'Energie concernant la chaufferie. Par sécurité le montant porté au budget a été minimisé.*

*Il précise que les attributions de compensation versées par la CCVA sont diminuées de 28 000.00 € cette année pour permettre l'inscription des nouvelles dépenses (périscolaire...) au budget intercommunal. Chaque commune de la communauté de communes fournira un effort.*

*Le CSCVA a développé depuis quelques années des services en direction des enfants ainsi que des seniors qu'il est nécessaire de financer en partenariat avec la CAF. Un CTG (Contrat de Territoire Global) a été signé avec la CAF. Une analyse des actions du CSCVA va être mise en place afin d'optimiser les activités.*

**1 - Vote des subventions**

**Sur proposition de Mr Thierry CONRAUX, adjoint**

**Après délibération,**

**Le Conseil municipal, 18 voix pour et 1 abstention pour la liste des subventions hors sociétés communales**

**et 16 voix pour et 1 abstention pour les sociétés communales (M. Rémy VOINSON et M. Julien MEYER n'ont pas pris part au vote)**

**ETABLIT** la liste des subventions qui seront allouées en 2026 selon le tableau ci-dessous :

<b>LISTE DES SUBVENTIONS MUNICIPALES 2026</b>		<b>EUROS</b>	<b>IMPUTATIONS</b>
<b>1 - SOCIETES COMMUNALES :</b>			
AAPPMA (association pêche)		3 000.00	2042
Lumberjack		1 500.00	65748

<b>2 – SOCIETES DU CANTON :</b>				
Marcheurs du Val d'Argent			1 000.00	65748
SPA (convention de fourrière) 0,70 € X 1 791 habitants			1 243.20	65748
Office de tourisme - lots maisons fleuries				65738
Ste d'Histoire du Val de Lièpvre			30.00	65748
OSJC Animation été	18 € / élève		A venir	65748
<b>3 – SOCIETES HORS CANTON :</b>				
Association Delta Revie Haut Rhin			100	65748
<b>4 – SUBVENTIONS SCOLAIRES</b>				
	<b>Elèves</b>			
Primaire : classe découverte			960.00	65738
<b>GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE :</b>				
	<b>Agents</b>	<b>Euros</b>		
Actions sociales du personnel GAS	5	90	450	65738
<b>SUBVENTION AU BUDGET CCAS</b>				
			0	657362
<b>TOTAL SUBVENTIONS hors OSJC:</b>			<b>8 283.20</b>	
<i>Somme inscrite au budget</i>			18 000.00	
<b>Somme à disposition du Conseil Municipal (- OSJC)</b>			<b>9 716.80</b>	

Discussion :

Jean Marc BURRUS précise que les subventions sont allouées sur demande des associations et donne des précisions sur le contenu de l'activité réalisée. Ces subventions sont cumulables avec d'autres collectivités, libre aux associations de solliciter les différents organismes.

Jean Marc BURRUS rappelle que chaque année, un organisme différent est choisi pour une subvention à destination d'une société hors commune parmi les demandes reçues en mairie.

Marie Laure HUCK informe que le séjour des enfants du primaire a déjà été effectué et à pleinement satisfait.

Vincent MIELLE fait part des raisons de son abstention. Il souhaiterait que pour les activités scolaires aucune participation ne soit demandée aux parents pour permettre à tous les enfants d'accéder aux activités proposées.

Jean Marc BURRUS indique que le montant alloué à cette sortie correspond au montant demandé par l'enseignant. Il ajoute que part ailleurs la commune finance l'orchestre à l'école pour 3 classes à la hauteur de 48 000 € par an.

## **2 - Fixation de la liste du bois de service**

**Sur proposition de M. Thierry CONRAUX, Adjoint,**

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**FIXE** la liste du bois de service au titre de 2026 comme suit :

<b>1 - Bois de service ONF et Sociétés locales :</b>	<b>Stères</b>
<b>O.N.F.</b>	
Chef de triage (transport à la charge du bénéficiaire)	28
<b>SOCIETES LOCALES</b>	
Société de pêche	4
Club Vosgien	4
Club Les Marcheurs du Val D'Argent	4

<b>2- Bois de service des bûcherons en activité, des bûcherons retraités et des ayants droits</b>	<b>Stères attribués</b>
M. JACQUOT Philippe	10
M. ENTZMANN René	10
M. ARMENTANO Angelo	10
Mme Vve VOINSON Odette	5
Mr SCHWEITZER Fabrice	11
<b>TOTAL DU BOIS DE SERVICE prévu pour 2026</b>	<b>46</b>

Discussion :

*Audrey VILLEMEN demande si les ventes de bois aux particuliers pourraient être livrées aux domiciles.*

*Jean Marc BURRUS répond que ce service est difficile à mettre en place car le tarif de vente du stère couvre à peine la fabrication, il s'agit plus d'un service rendu aux habitants.*

**050-2026 - Vote des taux des trois taxes de l'année 2026**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

(Exposé des motifs conduisant à la proposition)

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,  
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.37 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57.44%
- taxe d'habitation : 11.79 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

*Discussion :*

*Jean Marc BURRUS rappelle que les bases augmentent tous les ans donc les recettes augmentent mécaniquement pour la commune.*

*Vincent MIELLE demande si un suivi des dépenses se fait en cours d'année.*

*Jean Marc BURRUS répond que le vote est effectué sur le budget primitif, des décisions modificatives peuvent intervenir tout au long de l'exercice.*

### **051-2026 – Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent**

Conseil communautaire du 30 mars 2026 :

Election Président : Noëllie Hestin

Vice-Président : Denis Petit, J-Marc Burrus et J-Luc Fréchard

Conseil communautaire du 9 avril 2026 :

Débat d'orientation budgétaire : Des marges de fonctionnement à trouver, maîtrise des dépenses et recherche de nouvelles ressources, attribution de compensation (AC), levier des impôts...

Prochain conseil communautaire le jeudi 30 avril à la Villa Burrus pour le vote du budget.

### **052-2026 – Information du maire au conseil municipal**

Prochaine réunion du conseil municipal le mercredi 17 juin 2026 à 19h30

Point sur les activités seniors par Marie Laure HUCK

- Inscription croissante pour les sorties seniors au CSCVA (passage de moins de 100 personnes à plus de 500 personnes)
- Rénovation salle au hallier à destination des seniors, diagnostic en cours puis dépôt d'une autorisation de travaux
- Rencontre avec les élus pour assurer le développement des activités seniors sur le territoire à la hauteur actions jeunesse.

### **Questions des conseillers municipaux – Divers**

*Une réflexion est à venir concernant le problème des frelons asiatiques. Achat de pièges par la commune à destination des habitants.*

*Atelier nid à insectes le 27/05 avec l'association du conseil municipal des enfants*

*Réunion à venir pour la réalisation de nouveaux panneaux décoratifs*

*Club tricot les lundis après-midi*

*Intervention de la CEA pour la réfection de la rue Maurice Burrus suite aux problèmes de la précédente mise en œuvre fin juin. Le marquage au sol et la signalétique seront revus également après validation des élus.*

*Formation des élus, point à faire à la réunion du conseil municipal du 16 juin, contacter l'AMHR pour demander des informations.*

*Demande si les ventes de bois aux particuliers en augmentant le tarif du stère pourraient être livrées aux domiciles.*

*Réponse : ce service est difficile à mettre en place par la commune, il faut se rapprocher de professionnels pouvant assurer le transport.*

*Interrogation concernant le traitement de la mэрule : y a-t-il possibilité de faire intervenir la garantie décennale.*

*Réponse : non, ce sinistre n'est pas couvert par les assurances.*

Après ce dernier point

FIN DE LA SEANCE à 21h40.

**Le secrétaire de séance :**  
**José GOMES**

**Monsieur le Maire :**  
**Jean-Marc BURRUS**

### **CONSEIL MUNICIPAL du 22 avril 2026** **RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS**

041-2026 - Désignation d'un secrétaire de séance

042-2026 - Approbation du compte-rendu de la séance du 7 avril 2026

043-2026 - Election d'une commission d'appel d'offres à caractère permanent  
Annule et remplace la délibération 034-2026 pour la partie CAO

044-2026 - Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Forêt

045-2026 - Affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe Forêt

046-2026 - Budget primitif annexe 2026 - Forêt

- 047-2026 - Compte Financier Unique 2025 du budget général de la Commune
- 048-2026 - Affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget général de la Commune
- 049-2026 - Budget primitif 2026 de la Commune
  - a - Vote des subventions
  - b - Fixation de la liste du bois de service
- 050-2026 - Vote des taux de l'année
- 051-2026 – Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent
- 052-2026 – Information du maire au Conseil Municipal
  - Questions des conseillers municipaux